Devoir surveillé – Méthode du commentaire littéraire : introduction, axes d'analyse, conclusion

Maîtriser l'épreuve anticipée de français : construire et rédiger un commentaire littéraire

Durée : 120 min – Sans document – Sur 20 points · Français 1re

Nom : _____ Date : _____ Note : _____ / 20

Les réponses doivent être rédigées et justifiées. Soigne l'orthographe et la présentation.

Exercice 1 – Le texte : lecture, situation, projet de lecture *(4 pts)*

Lisez le texte suivant, puis répondez aux quatre questions.

Arthur Rimbaud, « Le Dormeur du val », octobre 1870 (recueil dit *Cahier de Douai*).

« C'est un trou de verdure où chante une rivière
Accrochant follement aux herbes des haillons
D'argent ; où le soleil, de la montagne fière,
Luit : c'est un petit val qui mousse de rayons.

Un soldat jeune, bouche ouverte, tête nue,
Et la nuque baignant dans le frais cresson bleu,
Dort ; il est étendu dans l'herbe, sous la nue,
Pâle dans son lit vert où la lumière pleut.

Les pieds dans les glaïeuls, il dort. Souriant comme
Sourirait un enfant malade, il fait un somme :
Nature, berce-le chaudement : il a froid.

Les parfums ne font pas frissonner sa narine ;
Il dort dans le soleil, la main sur sa poitrine
Tranquille. Il a deux trous rouges au côté droit. »

a) Situez le texte en deux phrases utiles à l'analyse (forme, date, contexte). (1 pt)

b) Découpez le poème en mouvements et justifiez chaque coupure par un indice précis. (1 pt)

c) Formulez un projet de lecture recevable, et dites en une phrase quelle tension du texte il exploite. (1 pt)

d) Relevez deux indices, situés avant le dernier vers, qui préparent la révélation finale. (1 pt)

Exercice 2 – Langue : énonciation, temps, constructions *(4 pts)*

Toutes les questions portent sur le texte de l'exercice 1. Citez systématiquement le passage analysé.

a) Relevez le champ lexical dominant du premier quatrain et nommez-le. (1 pt)

b) Quel est le temps verbal dominant du poème, et quel effet produit-il sur le lecteur ? (1 pt)

c) Analysez la construction du vers 7 : « Dort ; il est étendu dans l'herbe, sous la nue ». (1 pt)

d) Relevez et analysez la négation du vers 12. (1 pt)

Exercice 3 — Procédés : formes fixes, figures, sonorités *(4 pts)*

Nommez le procédé, citez-le, puis dites en une phrase ce qu'il produit. Un procédé nommé sans effet ne vaut que la moitié des points.

a) Identifiez la forme du poème et décrivez la disposition des rimes. (1 pt)

b) Quelle figure travaille l'expression « un trou de verdure où chante une rivière » ? (1 pt)

c) Analysez l'impératif « Nature, berce-le chaudement » (v. 11). (1 pt)

d) Analysez la place et l'effet de l'adjectif « Tranquille » au vers 14. (1 pt)

Exercice 4 — Interprétation : du relevé au sens *(4 pts)*

Répondez en quelques lignes rédigées à chaque question. Les réponses en style télégraphique ne sont pas acceptées.

a) Pourquoi le poème n'emploie-t-il jamais le mot mort ni le mot guerre ? (1 pt)

b) En quoi la personnification de la nature sert-elle la dénonciation ? (1 pt)

c) Quel effet la révélation du vers 14 produit-elle sur la relecture du poème ? (1 pt)

d) Proposez deux titres d'axes qui répondraient au projet de lecture formulé en 1c. (1 pt)

Exercice 5 — Rédaction d'un paragraphe de commentaire *(4 pts)*

Rédigez un paragraphe de commentaire complet (affirmation, citation avec procédé nommé, interprétation rattachée au projet de lecture) consacré au dernier tercet du poème, des vers 12 à 14. Une dizaine de lignes.

a) Formulez d'abord, en une phrase, l'affirmation que le paragraphe va prouver. (1 pt)

b) Choisissez deux citations brèves et nommez le procédé de chacune. (1 pt)

c) Rédigez le paragraphe entier. (1 pt)

d) Indiquez la phrase par laquelle vous rattachez ce paragraphe au projet de lecture. (1 pt)

Bon courage !

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).